

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130307-2013\_B121-DE  
Date de télétransmission : 13/03/2013  
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 MARS 2013  
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOLLE

**2013\_B121**

**OBJET : Commerce et Artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité**

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1<sup>er</sup> mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOLLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOLLE Gérard - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Jean Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

**06\_5\_03**

**BUREAU DU 7 MARS 2013**

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

**Thématique : Développement Economique et Emploi – Commerce et Artisanat**

**Objet : Attribution de subventions aux associations de proximité**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes de la Communauté du Pays d'Aix.

Il vous est proposé de vous prononcer sur 8 demandes pour lesquelles la Commission du Développement Economique du 13 février 2013 a donné un avis favorable pour un montant global de 19 800 €.

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerce de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres villes ou villages, font appel à la Communauté du Pays d'Aix.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération n°2011\_A195).

Les subventions retenues par la Commission tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les 8 actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale qui sont présentées dans le tableau ci-dessous, sont détaillées dans les fiches « associations » annexées au rapport, accompagnées des budgets prévisionnels 2013 correspondants.

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
097	Fête Médiévale 23 et 24 mars 2013	DYNAMIC VILLAGE	Fédérer les commerçants et artisans pour redynamiser l'activité commerciale et touristique	6 000 €	26 000 €	6 000 €	6 000 €	Non
433	Marché de Noël en décembre 2013	FUVEAU CŒUR DE VIE	Promouvoir et dynamiser les commerces et redonner vie au village	8 000 €	41 650 €	10 000 €	8 000 €	Non
497	Thé dansant Octobre 2013	SIMIANE COMMERCE	Renforcer l'attraction des professionnels de la commune et créer une image de marque commune	3 300 €	1 820 €	800 €	800 €	Non
498	Concours de vitrines et tombola Décembre 2013	SIMIANE COMMERCE	Renforcer l'attraction des professionnels de la commune et créer une image de marque commune		2 900 €	1 000 €	1 000 €	Non
499	Gazette des professionnels Mai 2013	SIMIANE COMMERCE	Renforcer l'attraction des professionnels de la commune et créer une image de marque commune		2 030 €	1 000 €	1 000 €	Non
502	Défilé carnavalesque 6 avril 2013	ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE ROGNES (ACAR)	Renforcer l'animation et la vie du village au travers de manifestations populaires	3 000 €	4 900 €	1 500 €	1 500 €	Non

503	Spectacle 14 décembre 2013	ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE ROGNES (ACAR)	Renforcer l'animation et la vie du village au travers de manifestations populaires		3 500 €	1 000 €	1 000 €	Non
504	Soirée dansante 28 juin 2013	ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE ROGNES (ACAR)	Renforcer l'animation et la vie du village au travers de manifestations populaires		4 200 €	500 €	500 €	Non

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2011\_A195 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de pôles de proximité ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique en date du 13 février 2013 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des subventions telles que proposées par la Commission du Développement Economique du 13 février 2013 et détaillées dans le tableau récapitulatif ci-dessus, pour un montant total de 19 800 euros ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3F-94-6574 du budget 2013 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOSSIER N° <b>2013-0097</b>	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° <b>113879</b>	<b>13 février 2013</b>	<b>7 mars 2013</b>	<b>Non</b>
<b>DYNAMIC VILLAGE</b>			
PRESIDENT	<b>Monsieur Jacques SOLARI</b>		
SIEGE	<b>VITROLLES</b>		
OBJET STATUTAIRE	Dynamic' village est une association regroupant les commerces et artisans du vieux village de Vitrolles. Elle a pour objet de fédérer les commerçants et artisans autour de sa structure afin de promouvoir et redynamiser l'activité commerciale et touristique du vieux village en partenariat avec les associations, les collectivités locales, territoriales et organismes consulaires pour l'essentiel en pérennisant les actions d'animation et de communication/		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Organisation de la 5<sup>ème</sup> édition de la Fête Médiévale sur deux jours les 23 et 24 mars 2013.</p> <p>Faire revivre le passé de Vitrolles dans le Moyen-Age culturel, commercial, historique avec un plateau d'animations diversifié non stop et nocturne avec spectacle de feu, et retraite aux flambeaux pour tous.</p> <p>Village médiéval avec 35 échoppes d'artisans tous costumés comme les commerçants du village. Dévotions, oriflammes. 150 costumes à disposition dont 50 pour enfants prêtés par l'association.</p> <p>5 vieux métiers en atelier pédagogique. Chevalerie, animations avec animaux dressés, défilés, musiciens, théâtre de rue, ventriloque marionnette, acrobates, jonglerie,....</p> <p>Danse de cour royale avec le Roy René et la Reine Jeanne.</p>		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	La commune de Vitrolles a sollicité un FISAC. Une étude de faisabilité est en cours.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2013, l'association sollicité sur un budget prévisionnel global de 36 560 € : Ministère de la Culture = 2 500€ ; CR = 2 000€, CG 13 = 3 000 €, Commune de Vitrolles = 8 000 €, CCIMP = 1 200€		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	<b>26 000 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>6 000 €</b>
MONTANT PROPOSE	<b>6 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2013	<b>23,08 %</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	<b>6 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2012	<b>25,00 %</b>
OBSERVATIONS	<p><b>Bilan 2012</b> : L'association a transmis son bilan.</p> <p>Elle avait reçu une subvention de 6 000 € pour un montant prévisionnel de dépenses de 24 000 € pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> Fête Médiévale Elle a réalisé 24 310 € de dépenses.</p> <p><b><u>Tous les critères d'attribution sont respectés</u></b> La commune compte plus de 36 000 habitants.</p>		
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION</b> définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)			
(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : a. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants b. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants c. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants d. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants e. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Samedi 23 et DIMANCHE 24 MARS 2013
Lieu(x) de réalisation	VIEUX VILLAGE - VITROLLES
Contenus et objectifs de l'action	FÊTE MÉDÉVALE / REUNION DES VITICULTEURS
Public(s) ciblé(s)	TOUS PUBLICS / LOCAL / REGIONAL / ENFANTS
Nombre de participants / exposants	40 échoppes + Vieux métiers + Prestataires
Nombre de spectateurs / visiteurs	7000 à 8000 invités en 2012
Durée de l'action	2 Jours en Week-end
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DEPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les chiffres d'arrond

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	3600
Achats	850	Vente	1500
Prestations de services REPAS GÉNÉRAUX + VITICULTEURS	3420	Autres produits	
Matières et fournitures	640	Cotisations	400
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	2000	Etat (à détailler) Ministère Culture	2500
Entretien		Région (s) PACA	2000
Assurances	150	Département (s) G.G.12	3000
Autres Services extérieurs		Communes (s) Vitrolles 13127	6000
Honoraires	15900	Communauté du Pays d'Aix	6000
Publicité	1240	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	300	Fonds Européens	
Charges de personnel SACRÉ GARDIENS DE VITICULTURE		Emplois Aïdés (ex CNASDA)	
Salaires brute		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel	1400	SPONSORING	1000
Autres Frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>26000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>26000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**  
La subvention demandée à la CPA de 6000 € représente 23 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Vitrolles  
Le 18/10/2012

Cachet de l'Association :

**DYNAMI' C VILLAGE**  
Siège : 9 Avenue Camille Pelletan  
13127 VITROLLES  
Tél. : 04.42.89.57.38  
Site : 018 166 014 00048

DOSSIER N° <b>2013-0433</b>	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° <b>117568</b>	<b>13 février 2013</b>	<b>7 mars 2013</b>	<b>Non</b>
<b>FUVEAU CŒUR DE VIE</b>			
PRESIDENT	<b>Madame ChantalIVALDI</b>		
SIEGE	<b>FUVEAU</b>		
OBJET STATUTAIRE	Le but de l'association est de promouvoir et dynamiser les commerces, développer son économie, redonner vie au village en valorisant les traditions provençales en organisant une manifestation durant la période de Noël.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Organisation du Marché de Noël en Provence et Traditions et Saveurs.</p> <p>Riches de symboles, fortes en émotions et sensations, les traditions de Noël en Provence donnent du sens et des couleurs à la fête.</p> <p>Mettre entre parenthèses le temps d'un week-end les tracas de la vie quotidienne.</p>		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Aucun FISAC n'est en cours sur la commune.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2013, l'association sollicité sur un budget prévisionnel global de 41 650 € : CG 13 = 10 000 €, Commune de Fuveau = 5 000 €, CCIMP = 1 000€		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	<b>41 650 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>10 000 €</b>
MONTANT PROPOSE	<b>8 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2013	<b>19,21 %</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	<b>8 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2012	<b>25,40 %</b>
OBSERVATIONS	<p><b>Bilan 2012</b> : L'association n'a pas transmis le bilan financier de l'action subventionnée en 2012. Elle avait reçu une subvention de 8 000 € pour un montant prévisionnel de dépenses de 31 500 € pour l'organisation du Marché de Noël.</p> <p><b>Critères d'attribution :</b></p> <p>La commune compte 9 245 habitants donc selon les critères la subvention devrait être plafonnée à 8 000 €.</p>		
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION</b> définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)			
(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques			Oui

Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : f. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants g. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants h. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants i. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants j. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Non

**DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Decembre 2013
Lieu(x) de réalisation	Cours Victor Leydet (FLUVEAU)
Contenus et objectifs de l'action	Animations NOEL
Public(s) cible(s)	Familles
Nombre de participants / exposants	80
Nombre de spectateurs / visiteurs	500
Durée de l'action	3 jours 6-7-8 Decembre 2013
Entrées payantes	ou <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée ..... €)
Inscriptions payantes	ou <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription 180... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

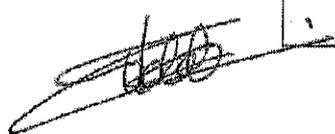
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services	Gardiennage 14500	Emplacement 60x80	3200
Matières et fournitures	100	Autres produits	
Services extérieurs	500	Tonbeles	1000
Locations	Chapiteau 17000	Collations	29 x 50 = 1450
Entretien	Sono + illumination 4200	Subventions demandées :	
Assurances	650	Etat (à détailler)	
Autres Services extérieurs		Région (€)	10.000
Honoraires	SACEM 100	Département (€)	CG13 10.000
Publicité	3000	Commune (€)	FLUVEAU 5000
Déplacements, missions	1000	Communauté du Pays d'Aix	10000
Charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
Salaires bruts			CCIMP 1000
Autres charges de personnel		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>21650</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>21650</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Don en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :  
La subvention demandée à la CPA de .....€ représente ..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Fluveau ..... Cachet de l'Association :  
Le 22 / 10 / 2012

**FLUVEAU - CŒUR DE VIE**  
20, Cours Victor LEYDET  
13710 FLUVEAU  
Association loi de 1901  
N° 21 005 698



DOSSIER N° <b>2013-0496</b>	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° <b>113336</b>	<b>13 février 2013</b>	<b>7 mars 2013</b>	<b>Non</b>
<b>SIMIANE COMMERCE</b>			
PRESIDENT	<b>Madame Sandrine MASSON</b>		
SIEGE	<b>SIMIANE-COLLONGUE</b>		
OBJET STATUTAIRE	Le but de l'association est de renforcer l'attraction des professionnels de la commune, valoriser leurs activités, services et produits, créer une image de marque commune à tous les professionnels, assurer leur représentation auprès des autorités et organismes locaux, régionaux etc pour la défense de leur intérêt.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La demande porte sur 3 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octobre 2013 : thé dansant avec chanteuse et accordéoniste avec goûter et boisson</li> <li>- Décembre 2013 : Vitrines en fêtes : concours de vitrines pour dynamiser le village durant les fêtes de fin d'année et tombola des commerçants.</li> <li>- Mai 2013 : Gazette des professionnels et commerçants de Simiane. 2<sup>ème</sup> édition. 4 parutions de 1000 exemplaires pour leur permettre de « parler » aux simianais et ainsi développer leur notoriété.</li> </ul>		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Une étude de faisabilité FISAC est en cours sur la commune.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2013, l'association sollicité sur un budget prévisionnel global de 9 590 € : Commune de Simiane = 900 €, CCIMP = 450€		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS	<b>6 750 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>2 800 €</b>
MONTANT PROPOSE	<b>2 800 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2013	<b>41,48 %</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	<b>3 300 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2012	<b>49,89 %</b>
OBSERVATIONS	<p>Le montant de la subvention est divisée sur 3 actions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thé dansant, 800€ sur un montant prévisionnel de 1820€</li> <li>- Vitrines en fêtes, 1000€ sur un montant prévisionnel de 2900€</li> <li>- Gazette, 1000€ sur un montant prévisionnel de 2030€</li> </ul> <p><b>Bilan 2012</b> : L'association a transmis son bilan 2012. Elle avait reçu une subvention de 3 300 € pour 3 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La gazette publicitaire 1 000€ pour un BP de 2 214€. Elle a réalisé 2214€ de dépenses.</li> <li>- Le loto : 300€ pour un BP de 900€. Elle a réalisé 977€ de dépenses.</li> <li>- Simiane s'illumine : 2000€ pour un BP de 2950€. Elle n'a réalisé que 2120€ de dépenses.</li> </ul> <p><b>Critères d'attribution</b> :</p> <p>La subvention dépasse 40% du budget prévisionnel des actions.</p>		

**CRITERES D'ATTRIBUTION** définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011  
(délibération 2011-A195)

(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)

Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles	Oui
Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année plénière. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année	Non
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : k. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants l. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants m. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants n. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants o. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Octobre 2013
Lieu(x) de réalisation	Simiane
Contenus et objectifs de l'action	The dansant
Public(s) ciblé(s)	Tout
Nombre de participants / exposants	3 artistes + bénévoles de l'association
Nombre de spectateurs / visiteurs	200
Durée de l'action	3H
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €) Boisson et autres inclus
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année.  
**DÉPENSES = RECETTES** (Ne pas indiquer les centimes d'euros)

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	520
Achats	620	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	400	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s) <i>Mairie de Simiane</i>	500
Honoraires		Communauté du Pays d'Alz	800
Publicité	800	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASBA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>1820</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>1820</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

Obligatoire :  
La subvention demandée à la CPA de 800 € représente 43,95 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Simiane  
Le 30/11/2012

Cachet de l'Association :

ASSOCIATION SIMIANE-COMMERCE  
2, Rue Michel Vassent  
13109 SIMIANE COLLONGUE  
Enregistrement N° W131004401  
N° Siret 537 672 517 00017

### DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Decembre 2013
Lieu(s) de réalisation	Simiane
Contenus et objectifs de l'action	Concours de vitines et tombola
Public(s) ciblé(s)	Tout
Nombre de participants / exposants	les commerçants
Nombre de spectateurs / visiteurs	~ 500
Durée de l'action	Période des fêtes
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

### BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euro

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1600	Vente	1050
Prestations de services	400	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		État (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurance		Département (s)	
Autres Services extérieurs		CCIMP	450
Honoraires		Commune (s)	
Publicité	900	Traine de Simiane	400
Déplacements, missions		Communauté du Pays d'Aix	1000
Charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
Salaires bruts		Fonds Européens	
Autres charges de personnel		Emploi Aidés (ex CNASEA)	
Autres frais généraux		Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>2900</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>2900</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 1000 € représente 34,48 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Simiane .....  
Le 30/11/2012

Cachet de l'Association :

**ASSOCIATION SIMIANE-COMMERCE**  
 2, Rue Michel Vassent  
 13109 SIMIANE COLLONGUE  
 Enregistrement N° W131004401  
 N° Siret 537 672 517 00017

9

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	11/2013
Lieu(x) de réalisation	Simiane
Contenus et objectifs de l'action	GAZETTE de Pro
Public(s) cible(s)	Tout
Nombre de participants / exposants	Tous les adhérents
Nombre de spectateurs / visiteurs	Population simianaise / distribution 1000 ex.
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	1030
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	1000
Publicité	2030	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>2030</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>2030</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de 1000 € représente 49,26 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... Simiane

Le 30/11/2012

Cachet de l'Association :

ASSOCIATION SIMIANE-COMMERCE

2, Rue Michel Vassent

13109 SIMIANE COLLONGUE

Enregistrement N° W131004401

N° Siret 537 872 517 00017

9

DOSSIER N° 2013-0501	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 109399	13 février 2013	7 mars 2013	Non
<b>ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE ROGNES</b>			
PRESIDENT	Monsieur Bruno PAULET		
SIEGE	ROGNES		
OBJET STATUTAIRE	Le but de l'association est de renforcer l'animation et la vie du village au travers de manifestations populaires : carnaval, feux de la St-Jean, Noël pour les enfants,...		
OBJET DE LA DEMANDE	La demande porte sur 3 actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 Avril 2013 : Défilé carnavalesque et chars</li> <li>- 14 Décembre 2013 : Spectacle avec animations</li> <li>- 28 Juin 2013 : Soirée dansante.</li> </ul>		
DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, FISAC	Aucun FISAC n'est en cours sur la commune.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2013, l'association sollicité sur un budget prévisionnel global de 15 627 € : Commune de Rognes = 300 €, CCIMP = 600€		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS	<b>9 400 €</b>	MONTANT DEMANDE	<b>3 000 €</b>
MONTANT PROPOSE	<b>3 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2013	<b>31,91 %</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2012	<b>3 000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE 2012	<b>24,73 %</b>
OBSERVATIONS	Le montant de la subvention est divisée sur 3 actions <ul style="list-style-type: none"> <li>- Défilé carnavalesque, 1500€ sur un montant prévisionnel de 4900€</li> <li>- Spectacle, 1000€ sur un montant prévisionnel de 3500€</li> <li>- Soirée dansante, 500€ sur un montant prévisionnel de 4200€</li> </ul> <p><b><u>Bilan 2012</u></b> : L'association n'a pas transmis son bilan 2012.</p> <p><b><u>Tous les critères d'attribution sont respectés</u></b></p>		
<b>CRITERES D'ATTRIBUTION</b> définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195)			
(Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui

Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. A titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de re-solliciter la CPA, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : p. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants q. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants r. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants s. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants t. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

2013\_00502

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
 Exemple à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	06 Avril 2013
Lieu(x) de réalisation	rue du village et RJC.
Contenus et objectifs de l'action	fille carnavalesque + chers
Public(s) ciblé(s)	Tous.
Nombre de participants / exposants	200 à 300 Pers.
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemple pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	2700.	Vente	2700.
Prestations de services	1700.	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	200.	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté de Pays d'Aix	300.
Publicité	300.	Organismes sociaux (à détailler)	1500.
Déplacements, missions		Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aisés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4900</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4900</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligations :**  
 La subvention demandée à la CPA de ..... € représente ..... % du total des produits  
 hors contributions volontaires. Elle devra être financée par :

Fait à ... ROGNES ...  
 Le ... 23/01/2012

Cachet de l'Association :



*[Signature]*

*[Signature]*

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année **2013.2013**  
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	14 Décembre
Lieu(x) de réalisation	MJC Salle des fêtes
Contenus et objectifs de l'action	spectacle, Animation, jeu
Public(s) ciblé(s)	enfants
Nombre de participants / exposants	30 → 120
Nombre de spectateurs / visiteurs	30 → 120
Durée de l'action	1 jour
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : .....€)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euro

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	180	Vente	
Prestations de services	3200	Autres produits	Fonds ASSO 2200
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	1000
Publicité	120	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
Charges de personnel		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>3500</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>3500</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Élévolet
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :**

La subvention demandée à la CPA de .....€ représente ..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Rognes  
Le 23/11/12

Cachet de l'Association :



2013\_00504

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2013**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**  
 Exemple à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Vendredi 28 Juin.
Lieu(x) de réalisation	Espace Vernier Rognes
Contenus et objectifs de l'action	soins dentaire pour buvette - - -
Public(s) ciblé(s)	Tous.
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	400 env°
Durée de l'action	1 Soirée
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2013**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DEPENSES - REVENUS**

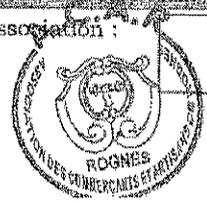
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	2200	Vente	3200
Prestations de services	650	Autres produits	
Matières et fournitures	450	Cotisations	500
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	500	Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		<del>Commune de Rognes</del>	500
Publicité	300	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions		Fonds Européens	
<b>Charges de personnel</b>		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Salaires bruts		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres charges de personnel			
<b>Autres frais généraux</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>4200</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>4200</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

Obligations :  
 Subvention de la CPA de ..... € représentée ..... % du total des produits  
 hors contribution volontaires / moment d'adhésion / total des produits / total

Fait à Rognes  
 Le 23/11/2012

Cachet de l'Association :  
 [Signature] [Signature]



**OBJET : Commerce et Artisanat - Attribution de subventions aux associations de proximité**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**12 MARS 2013**